

CHESSEL INFO

Février 2017

Informations officielles

Conseil général Programme des séances en 2017

24 avril 2017
26 juin 2017
16 octobre 2017
18 décembre 2017
À chaque fois à **20 h. 00** à la Maison de Commune.

Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens

Toute la population est invitée devant la maison de commune le **samedi 20 mai à 11 h. 00**
Plus de détails dans l'édition du mois d'avril.

Police des chiens

Nous rappelons à leurs détenteurs que les chiens ne doivent pas être laissés errants et que leurs déjections doivent être collectées à l'aide de sachets adéquats.

Pourquoi ma commune ne propose pas une collecte séparée des déchets plastiques?

Aujourd'hui, tout le monde parle des plastiques. Les informations disponibles sont aussi diverses que variées sur ce sujet indissociable de l'actualité. Même si certaines personnes veulent trier les plastiques par pure conscience environnementale, une majeure partie veut sortir les plastiques de leur sac taxé pour faire des économies. Or, une collecte des plastiques en déchèterie coûterait beaucoup plus cher que si ces plastiques étaient éliminés en sacs taxés. Ces coûts seraient répartis sur l'entier de la population à travers l'augmentation de la taxe forfaitaire.

Croire que trier ses plastiques en déchèterie coûte moins cher que de les éliminer en sac taxé est utopique.

En Suisse, le recyclage des plastiques mélangés n'est aujourd'hui ni viable, ni efficient. C'est un leurre écologique et un non-sens économique. Une benne de plastiques mélangés finit aujourd'hui sa vie en usine d'incinération au même titre que les ordures ménagères.

En l'état de la technique, il n'y a pas de recyclage possible.

Toutefois, ces déchets sont revalorisés thermiquement à l'usine d'incinération de la SATOM en produisant de la chaleur et de l'électricité.

Les recommandations du Canton et de la Confédération sont sur la même ligne.

Aucune collecte, mise à part les bouteilles pour boisson en PET, n'est actuellement recommandée. Mise à part la collecte en sacs taxés, le meilleur moyen d'élimination, et celui qui coûte le moins cher, est de retourner les plastiques au lieu d'achat.

La seule solution pour financer cette collecte passerait par une augmentation de la taxe forfaitaire. Les citoyens l'accepterait-elle pour quelques kilos de plastique par année ?

Petites annonces

Fille ou garçon ?

Tu as 10 ans ou plus ?

Tu t'intéresses au monde pompier ?



Alors n'hésite plus, contacte-nous !



JSP du Haut-Lac



Jeunes Sapeurs-pompiers du Haut-Lac
Pa SDIS du Haut-Lac
Rte du Pré de la Croix 6
1847 Rennaz

Secrétaire : 079 665 00 70

www.sdis-du-haut-lac.ch
catherine.burnier@bluwin.ch

A louer à Chessel

3 pièces au 2^{ème} étage, sans ascenseur, avec grenier et une place de parc extérieure
Fr. 1'200.- charges comprises.
079 658 92 75

PLR
Les Libéraux-Radicaux



**Villeneuve
& Haut-Lac**

Campagne au Grand Conseil Vaudois 2017 – 2022
Stand PLR jeudi 23 mars 2017 de 17 h. 00 à 20 h. 00
devant la Maison de Commune.

Collecte des objets en fibrociment amianté



Les fibres d'amiante, une substance utilisée dans le passé récent par l'industrie pour ses propriétés de résistance mécanique et thermique, pénètrent profondément dans les poumons.

Elles exposent à un risque de développement de maladies graves telles que des cancers du poumon après une période de latence de 20 à 40 ans. C'est pourquoi la cellule amiante de l'Etat de Vaud qui réunit des spécialistes de la santé publique, de l'environnement et de nombreuses communes vaudoises s'associent pour une opération de récupération qui aura lieu **dès le 25 mars 2017**.

Il vous suffira d'emballer dans des sacs adéquats les objets en fibrociments datant d'avant 1991 tels que bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles, tuiles, et de les déposer ensuite en déchèterie dans la benne prévue à cet effet selon les indications des responsables.

Il faudra procéder avec précaution en évitant d'endommager les objets.

Si le sac en plastique est trop petit il ne faut **surtout pas casser l'objet**. Celui-ci sera emballé dans une bâche plastique fermée hermétiquement munie de l'autocollant signalant la présence d'amiante, également disponible en déchèterie

Marche à suivre

1. Procurez-vous les sacs adéquats à la déchèterie ou au greffe communal.
2. Emballez dans les sacs, **sans les briser**, vos objets en fibrociment amianté.
3. Apportez-les à la déchèterie le samedi 25 mars ou ultérieurement.

Bureau communal

Ouvert mardi de 17h00 à 19h00 et jeudi de 8h00 à 11h30

Déchèterie

Ouverte mercredi de 16h00 à 18h30 et samedi de 10h30 à 12h00.

Contacts pour information

Employé communal au 079 738 16 58
info.dechets@vd.ch

Bricoleurs amateurs ou professionnels de la construction nous sommes tous susceptibles de manipuler du fibrociment.

Ce produit devient dangereux dès qu'il est cassé, percé, poncé, meulé, voire déplacé sans précaution.

Cette action est réservée aux ménages.

L'amiante ne se rencontre pas uniquement dans les objets en fibrociment dont vous vous débarrasserez lors de cette action. Il est aussi présent dans de nombreux matériaux comme des colles de carrelages et de faïence, des mastics de vitrage et des revêtements de sols synthétiques.

Ces déchets ne peuvent en aucun cas être apportés en déchèterie.

En cas de doute sur la présence d'amiante, il faut impérativement consulter un spécialiste avant tout travail de bricolage à domicile.

Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site : www.vd.ch/amiante



AMIANTE